

La commune de Comigne, sensible à l'environnement, souhaite adhérer à la Charte Régionale « Zéro Phyto »

LA DEMARCHE

1. Voter une délibération du conseil municipal
2. Saisir un dossier de candidature précisant le niveau souhaité
3. Accueillir le jury de contrôle de la charte
4. Signer un acte d'engagement
5. Communiquer avec des panneaux d'entrée de ville ou d'espace sans pesticides

Accompagnement par FREDON Occitanie, et votre porteur territorial (Syndicat de rivière, Intercommunalité...) pour la méthodologie, la sensibilisation, la promotion et la valorisation de votre engagement.

Plus d'informations sur : www.fredonoccitanie.com

Contacts:

Animation régionale :

FREDON Occitanie
04 67 75 64 48



Partie « Ouest »

Florie RICHARD
06 30 61 84 86

Partie « Est »

Clément BAUDOT
06 33 87 08 55

UNE DEMARCHE PROGRESSIVE VERS LE ZERO PHYTO

Niveau Terre Saine :

Suppression totale de l'usage des pesticides



Niveau 3 :

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur tous les espaces publics



Niveau 2 :

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur les voies et espaces verts



Niveau 1 :

Un plan d'action suivi vers le zéro phyto

(niveau non distribué depuis 2018)



CHARTRE REGIONALE



Engagez votre commune !



FREDON
OCCITANIE

ÉCOPHYTO
JEVI RÉCUSER ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie



agence eau
Agence Régionale de l'Eau Occitanie

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Ministère
de l'Écologie
et du Développement
Durable

EAU
GRAND SUD-OUEST

Vers des communes gérées sans pesticides ...



Pourquoi mobiliser votre commune ?

Des rivières et des nappes polluées

Des pesticides utilisés pour le désherbage des parcs, des jardins, des voiries... sont régulièrement détectés dans les eaux d'Occitanie.

Les communes aussi responsables

• Le risque de contamination des eaux est localement plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison du transfert accéléré de substances vers les points d'eau.

• L'usage des pesticides peut présenter un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien.

La réduction de l'utilisation des pesticides constitue donc un enjeu majeur.

Une démarche régionale

Les structures régionales et locales qui vous entourent se mobilisent pour vous aider à réduire l'emploi des pesticides.



Quels engagements pour la commune ?

Niveau 1



Par décision du Comité de Pilotage de la charte régionale « Objectif zéro phyto » du 26 mars 2018, ce niveau n'est plus distribué en raison des évolutions réglementaires.

Niveau 2



Zéro pesticide (hors exceptions) sur les espaces verts et voiries

Communication 2 fois par an envers les administrés.

Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs.

Sensibilisation des agents des services techniques, et/ou des élus concernés

Concertation sur la conception et l'entretien de nouveaux aménagements, ou la réhabilitation d'anciens espaces.

Niveau 3



Zéro pesticide (hors exceptions) sur tous les espaces publics

Organisation d'une journée de communication grand public.

Sensibilisation des gestionnaires privés d'espaces collectifs (résidences, campings, bailleurs sociaux, ...)

VERS UN LABEL NATIONAL



Quelles aides financières ?

Les partenaires de la charte peuvent aider financièrement les collectivités aux conditions prévues par leurs règlements d'interventions spécifiques :

- des actions de sensibilisation, information et communication menées par les collectivités,
- des actions techniques : achat de matériels alternatifs,
- formation du personnel.



Niveau label « Terre Saine »

Suppression totale des pesticides et anti-mousses sur tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe, depuis au moins 1 an.